



Le Lac Blanc Ski Nordique, vous proposent la première édition des 3h du LAC BLANC, en collaboration avec le syndicat mixte de la station du Lac Blanc

Article 1 : Lieu et dates

L'épreuve se déroulera à la station du Lac Blanc, au Blancrupt (68370 ORBEY),le samedi 29 Janvier 2022.

Article 2 : Durée de l'épreuve

La durée de l'épreuve est fixée à 3 heures.

Le départ des 3h sera donné le samedi 29 Janvier à 14 heures, la fin de la course le samedi 29 janvier à 17h.

L'organisation se réserve le droit de différer l'horaire du départ en fonction de conditions particulières (climatiques, autres...) et/ou d'avancer éventuellement l'heure d'arrivée.

L'organisation se réserve le droit d'annuler l'épreuve, par manque de neiges , d'alerte météo ...conditions ne permettant pas d'assurer pleinement la sécurité des coureurs.

Article 3 : Composition des équipes

Chaque équipe doit désigner 1 capitaine, qui sera le seul interlocuteur auprès de l'organisation.

L'épreuve des 3H est ouverte aux athlètes à partir de l'année de naissance 2006 (catégorie U17-1).

La composition de l'équipe est libre, toutes catégories confondues et genre (H-F)

Le style est libre (Skate ou classique)

Article 4 : Certificat médical

Les personnes majeures titulaires d'une licence carte neige "Dirigeant" ou "Loisir", ou titulaires d'un "ticket course", doivent présenter un certificat médical, datant de moins d'un an, de non contre-indication à la pratique du ski ou du sport en compétition.

– Les personnes mineures titulaires du ticket course doivent remplir, conjointement avec les personnes exerçant l'autorité parentale, "un questionnaire de santé" relatif à l'état de santé du sportif mineur ; s'ils ont répondu non à toutes les questions du questionnaire de santé, ils doivent fournir aux organisateurs des compétitions FFS concernées une "attestation « questionnaire de santé mineur ».. S'ils ont répondu oui à une ou plusieurs questions, ils doivent fournir un certificat médical de non contre-indication à la pratique du ski ou du sport en compétition de moins de 6 mois.

– Les personnes mineures titulaires d'une licence carte neige "Dirigeant" ou "Loisir" ne sont pas tenues de fournir un certificat médical.

Pour les non-licenciés une réservation d'un ticket course devra être faite lors de l'inscription.

Article 5 : Assurances

L'épreuve se déroule sous l'égide de la fédération française de ski.

Les licenciés sont couvert par leur assurance.

Les non-licenciés sont couvert par le ticket course

Article 6 : Prestations

L'organisation prend en charge le bon déroulement de l'épreuve, le ravitaillement (liquide chaud et solide léger), la fourniture des dossards, l'élaboration des classements et la remise des récompenses.

Les coureurs doivent avoir leur gobelet ou récipient personnel .

Un lot coureur sera remis à chaque participant à la fin de l'épreuve lors de la restitution des dossards.

Article 7 : Inscriptions - Frais de participation

Les inscriptions se font uniquement par mail : les3heuresdulacblanc@gmail.com

Le paiement se fera sur place (liquide, chèque à l'ordre du LBSN, pas de CB).

Le paiement sur-place facilite la gestion de l'épreuve, si annulation cause COVID, alerte météo, manque de neige.

La limite maximale des participants est de 80 équipes.

Les dossiers d'inscription seront pris en compte dans leur ordre d'arrivée.

Le prix par équipe est fixée à 40 € . (licenciés et non-licenciés)

La validation de l'équipe implique que le dossier soit complet. Un dossier est considéré complet, si et seulement si, il comporte :

- le bulletin d'inscription électronique totalement complété.

-Les copies de certificats médicaux d'aptitude à la pratique du ski de fond en compétition datant de moins de 1 an au jour du début de la compétition pour les non licenciés et les licenciés carte neige "Dirigeant" ou "Loisir", ou l' "attestation « questionnaire de santé mineur ».

Article 8 : Annulation / Interruption de l'épreuve

En cas de nécessité d'interrompre l'épreuve, le classement sera établi à partir des pointages relevés à l'heure de l'interruption.

Article 9 : Règlement de la compétition

Le classement général sera fait sur le plus grand nombre de tours effectués en 3 heures. En cas d'égalité sur le nombre de tour, le classement sera réalisé sur le meilleur temps effectué pour parcourir la totalité des tours en question. Le classement se fait sur le nombre de tours effectués, que l'équipe soit allée au bout des 3h de course ou pas.

Après 3H de course, plus aucune équipe ne repart pour un autre tour.

L'ordre sur la grille de départ sera réalisé selon l'ordre de validation des inscriptions.

Le parcours sera matérialisé par des V bornes et filet, sera ouvert aux reconnaissances, exclusivement en ski, entre 12h30 et 13h30 le samedi 29 janvier 2022.

Le nombre de tour effectué entre chaque relais est libre. Le changement de ski est autorisé sans limitation.

Les coureurs s'engagent à respecter la Charte nationale de fartage, à savoir l'utilisation de homologué NO FLUOR.

Les relais s'effectuent uniquement dans la zone prévue à cet effet. Le passage de relais dans la zone prévue à cet effet sera vérifié par des contrôleurs.

Les relais effectués en dehors de la zone prévue à cet effet entraineront une pénalité d'immobilisation de 1 minutes sur le relayeur suivant, au bout de trois récidives l'équipe est exclue de la course.

L'absence de passage aux points de contrôle intermédiaires sur le parcours ne permettra pas de valider le tour.

Chaque concurrent a obligation à porter secours à un participant ayant un problème de santé et à en prévenir l'organisation.

Le classement sera annoncé par speaker durant la course.

Tout contrevenant à ce règlement, toute tricherie constatée (coupe du parcours, comportement antisportif ou dangereux vis à vis de ses adversaires, etc) entrainera automatiquement la mise hors-course de l'équipe incriminée.

Les réclamations éventuelles seront à déposer par le capitaine auprès de la direction de la course.

Article 10 : Le Circuit

Le circuit est la piste des balcons du Lac. Sa distance est approximativement de 2 km avec un dénivelé de 45 m environs. Un niveau minimum de ski est requis, montée et descente raide.

Une arena sera matérialisée (cf plan) avec zone échauffement- récupération, espace coureur .

Article 11 : Classements et prix

Les 3 H du Lac Blanc est dite course de promotion n'attribuant ainsi pas de points FFS ou de titres, les participants ne figurent pas dans le classement national FFS.

Les classements suivants seront établis :

Podium à 18H le samedi 29 janvier 2021

=> Podium 3 premières équipes féminines ayant réalisées le plus grand nombre de tour.

=> Podium 3 premières équipes mixtes ayant réalisées le plus grand nombre de tour.

=> Podium 3 premières équipes masculines ayant réalisées le plus grand nombre de tour.

Prix surprise pour l'équipe la plus jeune et la moins jeune !

Il n'y aura pas de prix distribués en valeurs numériques.

Article 12 : Droit à l'image et RGPD

Les organisateurs informent les participants que des prises de vues (photographies, vidéos) seront réalisées durant l'épreuve. Leur consentement à la diffusion de ces images est donc présumé, sauf opposition écrite de leur part auprès de l'organisation. L'organisateur informe également les athlètes qu'ils pourront recevoir des mails des partenaires de l'organisation.

Article 13 : Vols, dégradations et casse

L'organisation décline toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation survenu avant, pendant et après l'épreuve. Chaque coureur est entièrement responsable de l'ensemble du matériel qu'il est susceptible d'apporter pour les besoins de l'épreuve. Toute chute d'un concurrent pendant l'épreuve entrainant des dégradations de son matériel ne pourrait entrainer des poursuites à l'encontre de l'organisateur.

Article 14 : Modification du règlement

Ce présent règlement pourra être modifié à tout moment et sans préavis par l'équipe d'organisation jusqu'au 15 janvier 2022. Toute nouvelle version du règlement sera mise en ligne sur le site de l'épreuve

Infos site : [3H du Lac Blanc - Site de lacblancskinordique ! \(jimdo.free.com\)](http://3HduLacBlanc.com)

Article 15 : Acceptation du présent règlement

Le présent règlement est considéré comme implicitement accepté par les participants à partir du moment où leur dossier d'inscription est accepté par l'organisation.